



Obtenir d'1 vendeur de bien immobilier la vente fo

Par Visiteur

J'ai fait une offre sur l'achat de 3 lots de greniers pour lesquels j'ai traité avec une agence en faisant une offre à 138 000eur(bien avec un mandat à 148 000)le vendeur à contresigné l'offre.à 2 reprises,la date de signature du compromis a été prévue,puis reportée par le vendeur,sine dié la 2eme fois.Puis il a dit à son notaire parmail,qu'il ne voulait plus signer avec moi,car meilleur offre que la mienne.puis il a dit à l'agence oralement qu'il voulait finalement retirer le bien de la vente,et que sa signature à 138 000 n'avait aucune valeur (bien en sci,c'est son fils le gérant).sur les conseils de mon notaire,j'ai fait une offre sans conditions au prix du mandat,et l'ai également acceptée en apposant bon pour accord sur le mandat de l'agence(envoyée hier en RAR par l'agence)Quels sont mes droits?le mandat agence n'a pas été dénoncé

Par Visiteur

Cher monsieur,

j'ai fait une offre sur l'achat de 3 lots de greniers pour lesquels j'ai traité avec une agence en faisant une offre à 138 000eur(bien avec un mandat à 148 000)le vendeur à contresigné l'offre.à 2 reprises,la date de signature du compromis a été prévue,puis reportée par le vendeur,sine dié la 2eme fois.Puis il a dit à son notaire parmail,qu'il ne voulait plus signer avec moi,car meilleur offre que la mienne.puis il a dit à l'agence oralement qu'il voulait finalement retirer le bien de la vente,et que sa signature à 138 000 n'avait aucune valeur (bien en sci,c'est son fils le gérant).sur les conseils de mon notaire,j'ai fait une offre sans conditions au prix du mandat,et l'ai également acceptée en apposant bon pour accord sur le mandat de l'agence(envoyée hier en RAR par l'agence)Quels sont mes droits?le mandat agence n'a pas été dénoncé

Avant votre dernière offre au prix du mandat, le propriétaire a-t-il reçu d'autres propositions à ce prix?

Si non, le propriétaire refuse t-il de traiter avec vous?

Très cordialement.

Par Visiteur

Je ne pense pas qu'il ait eu une autre offre que la mienne au prix du mandat avant ma propre offre à ce prix,c'est qq'un d'insaisissable,aussi bien pour son notaire que pour l'agence,et pour moi par ricochet,d'après ses derniers dire,il a juste décidé de garder le bien pour lui,et de faire des travaux d'aménagement lui même dedans afin de le transformer en appartement.

Il a dit à l'agence qu'il ne voulait plus vendre du tout,pas spécialement ne pas vendre à moi.

mon offre est avec un paiement comptant,sans aucune clause suspensive,et l'agence a toujours le mandat

Par Visiteur

Cher monsieur,

je ne pense pas qu'il ait eu une autre offre que la mienne au prix du mandat avant ma propre offre à ce prix,c'est qq'un d'insaisissable,aussi bien pour son notaire que pour l'agence,et pour moi par ricochet,d'après ses derniers dire,il a juste décidé de garder le bien pour lui,et de faire des travaux d'aménagement lui même dedans afin de le transformer en appartement.

Il a dit à l'agence qu'il ne voulait plus vendre du tout,pas spécialement ne pas vendre à moi.

mon offre est avec un paiement comptant,sans aucune clause suspensive,et l'agence a toujours le mandat

A partir du moment où vous avez fait une offre au prix du mandat, et que ce dernier n'a pas fait l'objet d'une résiliation préalable, alors le vendeur ne peut tout simplement pas refuser de vous vendre.

Vous pouvez à ce titre poursuivre en justice la réalisation de la vente et des dommages et intérêts pour le préjudice lié aux frais engagés dans la procédure.

Très cordialement.